

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
CANTON DE CAULNES
COMMUNE DE CAULNES

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize le vingt six février à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
OUICE Christelle, FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André,
BOUGAULT Patricia, Adjoint au Maire.
BERHAULT Marylène, CHOLET Hubert, DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert,
GUILLEMOT Marie-Paule, GUILLOU Marie, LE MOAL Marina, MAILLARD
David, MURGALE Gérard, NOGUES Jean-Yves, RENAUD Nicole.

Absents excusés : BRIAND Dominique

Pouvoirs : Maryline CHOUX a donné pouvoir à Christelle OUICE.

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

Délibération 2016/02/01 – AFFAIRES DIVERSES – Crise Agricole – Motion de soutien aux Agriculteurs proposée par l'AMF -

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

- **ADOpte à l'unanimité**, la motion de soutien aux agriculteurs proposée par l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) :

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

L'AMF 22, consciente de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes costarmoricaines, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe ».

Délibération 2016/02/02 – BUDGET PRIMITIF 2015 – Décision modificative – chapitre 16 : 300.00 euros -

Vu le dépassement de 259.75 euros au chapitre 16 du budget principal 2015,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise la décision modificative suivante :

ARTICLE	OBJET	BP 2015	REALISE	SOLDE	A RAJOUTER
1641	Capital emprunts	470 000	463 492.84	6 507.16	
16878	Emprunt 0% CAF	0	5 000.00		
165/OPFI	Remb caution	0	1 766.91		+ 300.00
TOTAL		470 000	470 259.75	- 259.75	300.00

ARTICLE	OBJET	BP 2015	REALISE	SOLDE	A ENLEVER
2315-150	Voirie urbaine	227 000	100 725.97	126 274.03	- 300.00

Délibération 2016/02/03 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « DOMAINE DU FOUGERAY » - annulation de ce budget –

Vu les travaux de viabilisation de ce budget terminés,
 Sur la proposition de Monsieur le Maire
 Et après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal

- ANNULE ce budget annexe « Domaine du Fougeray »
- TRANSMET cette délibération à Madame la Comptable du Trésor de Broons.

Délibération 2016/02/04 - Voirie Rue Valaise - demande de subvention DETR dans le cadre de travaux liés à la sécurité (trottoirs – ralentisseurs.- préconisations du PAVE.) et renforcement du réseau eaux pluviales (prise en compte du SDAEP) – Renouvellement des canalisations eaux usées rue Valaise et de la conduite qui dessert les rejets de l'Entreprise ELIS.

Vu l'estimation des travaux établi à 578 187.00 euros HT,

Terrassement – voirie	286 847.00
Réseau Eaux pluviales (Schéma Directeur Eaux Pluviales approuvé)	151 910.00
Réseau Eaux Usées	139 430.00
TOTAL	578 187.00

Le Conseil Municipal,
 Sur la proposition de Monsieur le Maire
 Et après en avoir délibéré

- Approuve le plan de financement présenté
- **Sollicite les subventions suivantes : DETR**

DETR . 426 277 (voirie + eaux usées) x 25 %	106 569.00
Conseil Départemental (enrobés de la chaussée)	35 000.00
Autofinancement	436 618.00
TOTAL	578 187.00

Délibération 2016/02/05 – TRAVAUX RUE VALAISE – Effacement des réseaux BT/EP

Le Conseil Municipal
 Après en avoir délibéré
 Sur la proposition de Monsieur le Maire

- APPROUVE le projet **d'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION RUE VALAISE** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **147 000 euros**. (Coût pour la commune estimé à 49 380 euros)

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, conformément au règlement financier, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30 % du montant HT jusqu'à 125 000 euros HT puis 54 % du montant HT jusqu'à 191 500 euros HT, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'Entreprise tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

- APPROUVE le **projet AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE VALAISE** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **60 000 euros HT**. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). (Coût pour la commune estimé à 36 000 euros).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une **subvention d'équipement : au taux de 60 %** conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Délibération 2016/02/06 – RUE VALAISE – EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE – commande des travaux et approbation de la convention financière correspondante.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de confier au Syndicat Départemental d'Énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique **RUE VALAISE pour un montant de 44 000 euros TTC** conformément au règlement.

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'Entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprises suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Délibération 2016/02/07 – POLE ENFANCE – approbation de l'estimation des travaux et du plan de financement – demande de subventions ETAT (DETR) – Région – Département (Contrat de territoire) – ADEME.

BATIMENT PASSIF A USAGE INTERCOMMUNAL (Elèves de Caulnes, St Jouan de L'Isle et la Chapelle Blanche) et COMMUNAUTAIRE (ALSH et RPAM).

Vu le projet établi par le Maître d'œuvre, le Cabinet QUINZE ARCHITECTURE

Vu la délibération 2016/01/07 du 21 janvier 2016 approuvant l'APD et l'estimation des travaux

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

- **APPROUVE le PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT**

- **SOLLICITE LES SUBVENTIONS INSCRITES AU PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES -

Batiment – fondations speciales – VRD – parking – clôture	742 000.00
Mobilier et matériel éducatif	40 000.00
Mission contrôle technique et SPS	7 000.00
Etude sol	2 000.00
Maîtrise d'œuvre	57 000.00
TOTAL	848 000.00

RECETTES -

DETR (742 000 x 20 %)	148 400.00
CAF (plafond 600 000 x 25 %)	150 000.00
CAF (40 000 x 50 %)	20 000.00
PAYS DE DINAN – Contrat de Partenariat (848 000 x 8 %)	67 840.00
DEPARTEMENT (Contrat de Territoire) 740 740 x 27 %	200 000.00
ADEME Plan Eco Energie Bretagne – phase pré-opérationnelle – Etudes	3 500.00
ADEME Plan Eco Energie Bretagne – phase opérationnelle	25 000.00
AUTOFINANCEMENT COMMUNE + COMMUNAUTE DE COMMUNES	233 260.00
TOTAL	848 000.00

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de Permis de Construire reçu en Mairie.**

Délibération 2016/02/08 – INSTALLATION CLASSEE - EARL DES TROP SECHES - Extension d'un élevage porcin à Saint Maden (22).

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 1999, modifié les 22 octobre 2013, 20 novembre 2013 autorisant l'EARL DES TROP SECHES à exploiter au lieu-dit Les Trop Sèches à Saint Maden, un élevage porcin de 2785 places animaux équivalents ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 2014 établissant le cinquième programme d'actions régional à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole,

Vu la demande présentée le 4 novembre 2015 par l'EARL DES TROP SECHES en vue d'effectuer à Saint Maden lieu-dit Les Trop Sèches :

- L'extension d'un élevage porcin de 923 places animaux équivalents, après restructuration l'élevage doit comporter 2 944 places animaux équivalents, l'aménagement des bâtiments existants et la mise à jour du plan de gestion des déjections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Sur la proposition de Monsieur le Maire
 Et après en avoir délibéré

- Donne **un avis favorable** à la demande présentée par l'EARL DES TROP SECHES.

Délibération 2016/02/09 –VENTE PARTIE ANCIEN CHEMIN COMMUNAL DESAFFECTE – prix de vente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Maxime PERRON domicilié à Recouvrance à Caulnes, d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée ZH 68 au droit de sa propriété . Cette parcelle est un chemin non utilisé depuis de nombreuses années. Les riverains (parcelle 67 – 45 et 59) ont été informés par écrit et ont donné leur accord pour la vente

d'une partie de ce chemin, domaine privé de la commune, à Monsieur PERRON. Le reste de la parcelle restera propriété de la commune.

Vu la demande de Monsieur PERRON,

Vu l'estimation des Domaines pour la partie du chemin classée en zone NH (4 euros/m²) et la partie du chemin classée en zone A (0.45 euros/m²)

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Constate la désaffectation de ce chemin qui n'est plus affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années,
- Prend note que les riverains informés ont donné leur accord pour la vente d'une partie de ce chemin au droit de la propriété de Monsieur PERRON,
- Fixe le prix comme suit, après étude de l'estimation du service des Domaines :

. partie du chemin situé en zone NH 4.00 euros le m² (Domaine 4.00 euros)

. partie du chemin situé en zone A 0.75 euros le m² (Domaine 0.45 euros)

(L'estimation des Domaines, 0.45, correspond plutôt à la terre agricole à cultiver)

- Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur,
- Désigne l'Etude LAUBE/LHOMME, Notaires à Caulnes, pour établir les actes correspondants
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 2016/02/10 – AFFAIRES PERISCOLAIRES – validation d'un nouveau règlement pour l'organisation du temps périscolaires : Restaurant scolaire, Garderie, Temps d'Activités Périscolaires.

Madame OUICE, Adjointe aux Affaires Scolaires présente au Conseil Municipal le compte rendu de la commission des affaires scolaires du 22 février 2016. Ce compte rendu est adressé à toutes les familles ainsi que le compte rendu de la première réunion du 15 janvier 2016 (Vu en conseil municipal le 21 janvier 2016) à laquelle participait Madame LECOEUR, Inspectrice de l'Education Nationale Secteur Sud.

COMPTE RENDU de la Commission des Affaires Scolaires LUNDI 22 FEVRIER 2016

Présents :

* Mme OUICE Christelle, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, Mmes BERHAULT Marylène et GUILLOU Marie, conseillères municipales

* Mme MILON Sylvie, Présidente de l'association des parents d'élèves

* Mme OLLIVIER Emmanuelle, DDEN

* Mme GEFFRAY Aurélie, Responsable du service périscolaire

* Mme BUCHON Jannick, secrétaire de séance

Absentes excusées : Mme LE MOAL Marina, Mme CHOUX Maryline, Mme RENAUD Nicole

L'ordre du jour de cette réunion portait sur l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur pour les services périscolaires

Le paragraphe « AUTORISATION A PARTIR SEUL » sera modifié comme suit sur le nouveau dossier unique d'inscription :

«AUTORISATION A PARTIR SEUL» POUR LES ENFANTS DE L'ELEMENTAIRE

Sortie à 15 h des enfants non-inscrits aux TAP et sortie à 16 h 30 après les TAP :

- TAP les lundi et jeudi pour les enfants en classes de CE2 – CM1 – CM2
- TAP les mardi et vendredi pour les enfants en classes de CP - CE1 – CE1/CE2

Choix du responsable légal (cochez les cases choisies)

J'autorise mon enfant..... à quitter seul l'enceinte de l'école élémentaire :

- à 15 h, si non inscrit aux TAP
- à 16 h 30 après le TAP, ou après l'école

Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'enceinte de l'école élémentaire.

En cas de changement de décision, je m'engage à **en informer par écrit** la mairie de Caulnes par le biais du personnel communal périscolaire.

Rappel : la réglementation relative aux accueils de loisirs sans hébergement (c'est le cas de la garderie périscolaire), n'autorise pas le départ de l'enfant seul, peu importe son âge.

NOUVEAU CONTRAT DE L'ELEVE SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES (cantine, cour du midi, garderie, étude surveillée, TAP, transport scolaire, ALSH du mercredi)

J'ai le droit / je n'ai pas le droit de

Les sanctions :

En cas de non-respect avec le "code de la vie collective", l'enfant se verra attribuer une croix dans le tableau du comportement. Selon la gravité de la faute, l'enfant pourra avoir un rappel du règlement ou au contraire 4 croix en une seule fois (vol, casse du matériel volontaire...).

A partir de 2 croix : les parents sont prévenus du comportement de leur enfant par un entretien avec la responsable du service périscolaire.

A partir de 4 croix : l'enfant recopie le « code de la vie collective) à faire signer aux parents.

A partir de 8 croix : un courrier de la mairie, accompagné du règlement intérieur des services périscolaires est adressé au représentant légal de l'enfant.

A partir de 12 croix : Une rencontre est organisée en présence de l'enfant, du maire ou de l'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires et de la responsable du service périscolaire.

A partir de 16 croix : Si la situation ne s'améliore pas, une exclusion temporaire est prononcée par le Maire ou son adjointe. La durée de l'exclusion est fonction de la gravité et/ou de la répétition des faits.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- VALIDE à l'unanimité le nouveau règlement des services périscolaires à effet du 26 février 2016.

INFORMATIONS

. **Compte rendu de la journée du 23 janvier à Ville Gate** – Organisation de la venue des Etudiants de l'ENSA de Nantes les 1 – 2 – 3 mars 2016.

. **Rénovation de la salle des fêtes en 2018** – présentation d'une programmation des études et des travaux.

Création de la commission pour préparer le dossier : Henri FRERE – Marie-Paule GUILLEMOT – Hubert CHOLET – Pierrette LEBRETON – Jean LEBRET – Sylvaine PIETO – Valérie NOGUES – Corentin LEMAITRE (Conseiller en Energie Partagé).

1^{ère} réunion à prévoir courant mars.

Choix d'un Architecte : Un courrier va être adressé au CAUE pour solliciter leur aide dans le choix d'un Architecte (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

. **Travaux Eglise** : Remerciements de Monsieur le Curé à tout le Conseil Municipal.

. **Arbres remarquables sur la commune** : Recensement sur le territoire de la Commune. Patricia BOUGAULT donne l'imprimé nécessaire pour ce recensement à quelques conseillers municipaux.

. **SAEP CAULNES RANCE** : Jean-Paul DESRIAC fait le point sur les travaux de renouvellement de canalisations eau potable sur la commune de CAULNES – GUITTE – GUENROC.

. **Propositions dates de réunions du conseil municipal** :

mercredi 16 mars à 20h (vote du compte administratif) –

vendredi 25 mars à 20 heures : présentation des maquettes et dessins par les étudiants de Paris Val de Seine.

Jeudi 14 avril à 20 h (vote du BP 2016) et présentation des fiches financières par Madame la comptable du Trésor (Madame BLEVIN).

. **ADAP - Accessibilité des bâtiments recevant du public** – Le dossier préparé par Madame Valérie NOGUES et transmis à la Préfecture en septembre 2015 a été instruit et a reçu un avis favorable.

. **Lotissement du Champ Donne** : Publicité pour la vente des lots à 48 euros le m².

Copie du FLYER proposé par la commission urbanisme : ce FLYER est adressé par courrier à des Architectes de la région pour les informer de la disponibilité de terrains à construire sur la commune.

. **Projet Méthanisation sur Caulnes** : Monsieur le Maire transmet aux Conseillers Municipaux une copie d'un article paru dans le Paysan Breton et Hebdo d'Armor.

. **Fusion des communautés de communes « DINAN-AGLO »** – Les 1^{ères} réunions thématiques ont démarré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.